



Présidence de la République Gabonaise
Union ■ Travail ■ Justice

Communiqué final du Conseil des Ministres du 13 février 2025

<https://presidence.ga/2025/02/14/communiqué-final-du-conseil-des-ministres-du-13-fevrier-2025/>

MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

▪ **Projet de décret fixant les modalités de bulletins de vote pour l'élection du Président de la République du 12 avril 2025.**

Le présent projet de décret, pris en application des dispositions de l'article 89 de la loi n° 001/2025 du 19 janvier 2025, fixe les modalités relatives au

bulletin de vote pour l'élection du Président de la République prévue le 12 avril 2025. Il institue un bulletin de vote unique pour cette élection, sur lequel figurent, pour chaque candidat, ses noms, prénoms et photographie.

En outre, le bulletin comporte les signes distinctifs permettant d'identifier les candidats indépendants ainsi que ceux présentés par les partis politiques ou groupements de partis légalement reconnus.